

## Dossier de demande d'autorisation environnementale

Création d'une chaufferie bois / énergie – commune de Diesen (57)

6a – Note de présentation non technique



Nom du rapport - Version	Date	Rédaction	Validation
		Nom	Nom
RNT EDD Chaufferie Bois Energie à Diesen – Version 1 pour dépôt EHB-020-SEE-0-0006a	29/07/2021	Aymeric JAYET	Gwenaelle LE DEODIC
RNT EDD Chaufferie Bois Energie à Diesen – Version 1 pour dépôt EHB-020-SEE-0-0006b	20/07/2021	Aymeric JAYET	Gwenaelle LE DEODIC

## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
1.1. Contexte réglementaire.....	4
1.2. Contexte du projet .....	4
<b>2. PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>6</b>
2.1. Localisation du site.....	6
2.2. Caractéristiques du projet et plan de zonage.....	8
2.3. Rubriques applicables au projet .....	10

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation cadastrale du site EHB .....	6
Figure 2: Emplacement de l'installation sur la commune de Diesen .....	7
Figure 3 : Plan de zonage et organisation du site .....	9

# 1. PREAMBULE

## 1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le contenu d'un dossier de demande d'autorisation environnementale est défini dans le Code de l'environnement, Titre VIII du Livre I et Titre II du Livre I (articles R181-12, R181-13, R181-14, D181-15-2).

Le présent dossier se décompose ainsi comme suit :

Le dossier administratif	Dossier 1
Le dossier technique	Dossier 2
L'étude d'impact	Dossier 3
L'étude de dangers	Dossier 4
Le rapport de base	Dossier 5
Les résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude des dangers – La note de présentation non technique du projet	Dossier 6
Les annexes, dont les plans réglementaires	Dossier Annexes

Cette **note de présentation non technique** a pour objet, conformément à la réglementation, de faciliter au public la prise de connaissance des informations concernant le projet.

## 1.2. CONTEXTE DU PROJET

Le projet objet du présent dossier, **Émile Huchet Biomasse (EHB)**, est une **centrale de production de vapeur par combustion de bois énergie**, soumise à la réglementation ICPE.

Il sera porté par la société **EP France Développement**, créée pour le développement et l'exploitation des installations de la chaufferie bois/énergie. Cette société est en cours de constitution au jour du dépôt du présent dossier.

EP France Développement est une filiale de la société EP Power Europe, filiale européenne d'EPH, et est rattachée au groupe GAZELENERGIE, qui représente la branche française des activités du groupe EPH.

Le groupe GAZELENERGIE est le troisième fournisseur et producteur d'énergie en France.

GAZELENERGIE se positionne comme un acteur de la **transition énergétique**, engagé dans la **décarbonation** de son mix énergétique. C'est un producteur d'électricité, un agrégateur d'**énergies renouvelables** et un fournisseur d'énergie et de services énergétiques pour les grandes entreprises, les industries, les PME-PMI, copropriétés et collectivités locales. GazelEnergie s'appuie sur une expertise industrielle et énergétique de pointe, pour fournir aux professionnels des sources d'énergies fiables et durables, et leur permettre d'optimiser leur facture énergétique.

GAZELENERGIE GENERATION, société du groupe GAZELENERGIE, exploite encore à ce jour, sur le site Emile Huchet, une centrale de production d'électricité au charbon vouée à être arrêtée à l'horizon 2022.

Le **site Emile Huchet** est en cours de **reconversion**. L'objectif est de pouvoir fournir à terme un panel d'utilités d'origine renouvelable (vapeur verte, hydrogène, eau déminéralisée, air comprimé...), permettant aux acteurs industriels actuels et futurs & collectivités locales de décarboner leur consommation, tout en s'inscrivant dans une démarche de mutualisation et réutilisation des infrastructures existantes du site Emile Huchet.

La **chaufferie bois énergie**, exploitée par EP France Développement, sera implantée sur une partie du site de la centrale Emile Huchet qui n'est plus en activité. Elle participera au projet global de reconversion de cette dernière.

## 2. PRESENTATION DU PROJET

### 2.1. LOCALISATION DU SITE

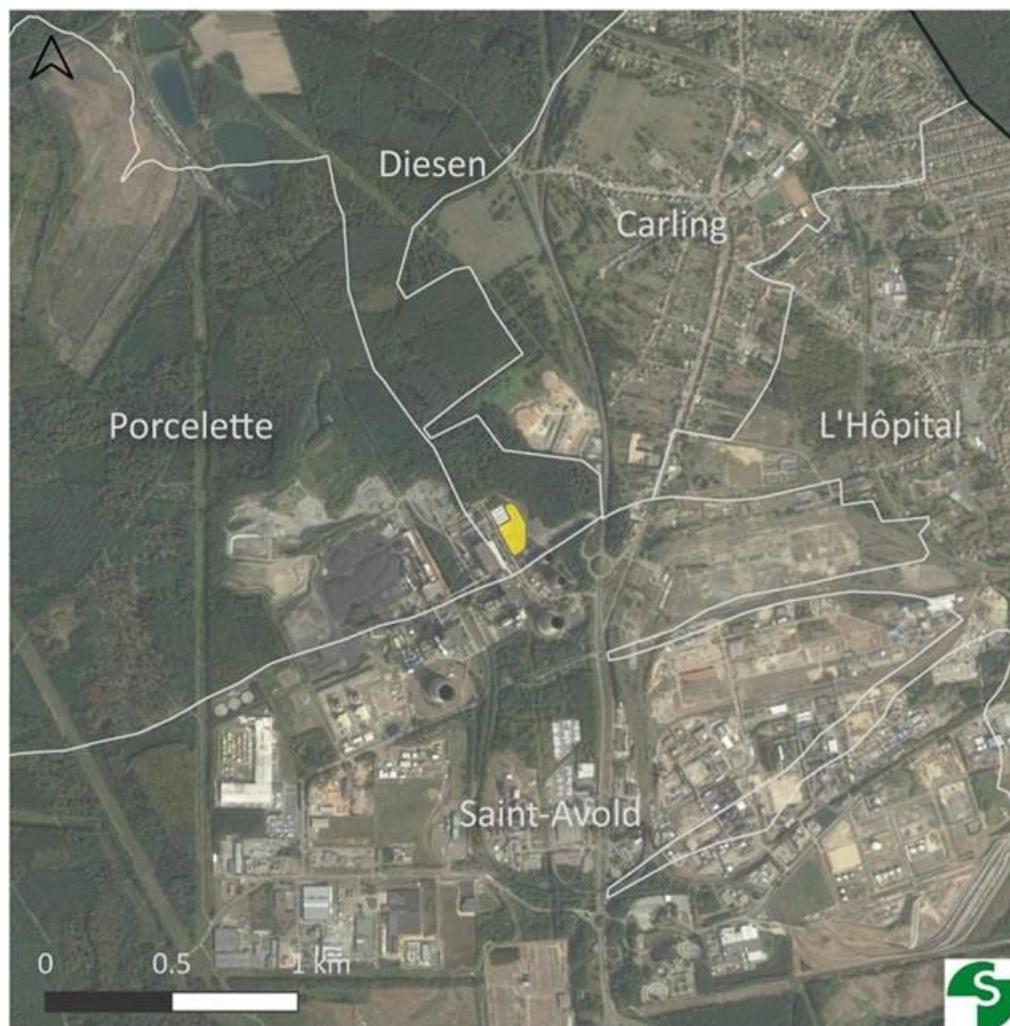
Le site du projet est localisé sur la commune de Diesen, dans le département de la Moselle (57). Il se situe au sud de la commune, à proximité immédiate de Saint-Avold.

L'adresse du site est la suivante :

Centrale Émile Huchet  
57502 Saint-Avold Cedex



Figure 1 : Localisation cadastrale du site EHB



Source : Google Satellite

Figure 2: Emplacement de l'installation sur la commune de Diesen

## 2.2. CARACTERISTIQUES DU PROJET ET PLAN DE ZONAGE

Le projet Émile Huchet Biomasse est une **centrale de production de vapeur par combustion de bois énergie**.

L'approvisionnement de la chaudière sera constitué principalement de plaquettes de bois élaborées à partir de **bois déchet non dangereux** (80% minimum en tonnage) ainsi que de 20 % de **plaquettes de bois** élaborées à partir de bois propre (plaquettes forestières).

L'accès au site du projet se fait par l'entrée principale et les voies de circulation du site existant Émile Huchet.

Le bois énergie sera apporté par voie routière. Le site EHB disposera d'un système de pesage avec contrôle d'accès et ponts bascule (entrée/sortie) pour la pesée des combustibles, des consommables et résidus.

Le combustible acheminé sera déchargé dans la zone de réception sur des transporteurs. Les plaquettes seront dépotées sur des quais dédiés, puis acheminées vers 2 silos de stockage au moyen de convoyeurs à bande capotés.

Des vis d'extraction planétaires sous silos permettent d'acheminer le combustible dans des proportions choisies par convoyeur vers l'alimentation chaudière.

Un traitement des fumées de type sec permettra de respecter les valeurs limites d'émission dans l'air.

Des cendres et résidus résultant de la combustion de la biomasse seront produits. Les cendres seront envoyées en installation de stockage de déchets.

Les installations de l'EHB sont délimitées par une clôture d'une hauteur de 2 m. Un portail, fermé en dehors des heures d'ouvertures, interdit l'accès à l'installation à toute personne ou véhicule non autorisé.

L'ensemble des zones d'activité sera étanchéifié et les eaux de ruissellement collectées.

Le site s'étend sur une superficie de 9 415 m<sup>2</sup> répartie en plusieurs zones fonctionnelles.

Le plan de zonage et organisation du site est présenté sur la figure suivante. Des modifications légères pourront être apportées dans l'organisation des alvéoles au stade de conception détaillée des travaux ou en phase d'exploitation selon les besoins du site.

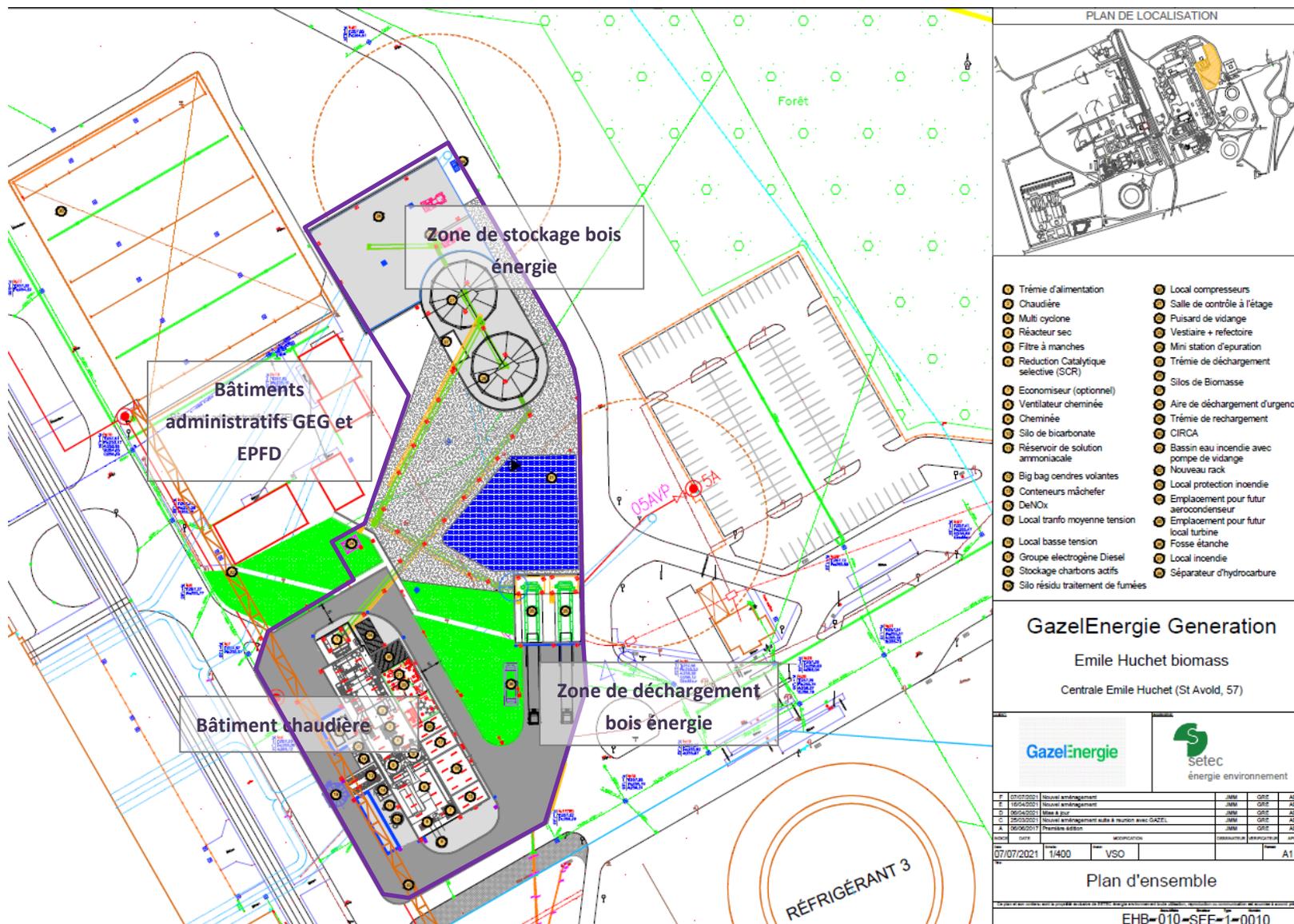


Figure 3 : Plan de zonage et organisation du site

## 2.3. RUBRIQUES APPLICABLES AU PROJET

La création d'une chaufferie bois énergie relèvera des rubriques ICPE suivantes :

Rubriques	Libellé	Capacité maximale de l'installation	Régime <sup>1</sup>	Affichage (km)
<b>3520</b>	<p><b>ACTIVITE IED PRINCIPALE</b></p> <p>Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets :</p> <p>a) Pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heures</p>	Chaudière 5 t/h (débit combustible)	A	3
<b>2971</b>	<p>Installation de production de chaleur ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération dans une installation prévue à cet effet associés ou non à un autre combustible.</p> <p>2. Autres installations</p>	<p>Chaudière puissance 19,9 MW</p> <p>Avec 3 000 m<sup>3</sup> de stock de bois déchets<sup>2</sup> dont 1 500 m<sup>3</sup> de stock de bois A maximum au sein de 2 silos</p>	A	2

<sup>1</sup> **Légende pour le régime ICPE** : A = Autorisation, E = Enregistrement, D = Déclaration, DC = Déclaration avec contrôles, NC = Non classé

<sup>2</sup> **Remarque** : le stockage de bois déchets type CSR est considéré comme installation connexe à la 2971.